

Informations de base	
2022/2804(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (Venus spp.), les coquilles Saint-Jacques (Pecten jacobaeus) et les palourdes (Venerupis spp.) en Méditerranée occidentale Complétant 2018/0050(COD) Subject 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer méditerranée région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		